COMMENT SE PRÉMUNIR DE CE TYPE D'ESCROQUERIE ?

Sensibiliser régulièrement le personnel susceptible d'être contacté pour exécuter un ordre de virement, mais aussi les standardistes et secrétaires, généralement appelés avant l'attaque, lors de la phase de collecte d'informations sur l'entreprise (ingénierie sociale).

Instaurer des procédures de vérification et **un système de signatures multiples**, pour les paiements internationaux et les changements de coordonnées bancaires des fournisseurs, des bailleurs, etc ...

Vérifier attentivement, à la lettre près, l'adresse mail du donneur d'ordre.

Rompre la chaîne des mails : plutôt que d'appuyer sur le bouton « répondre », saisir soi-même l'adresse mail habituelle du donneur d'ordre.

Se méfier des mails provenant d'adresses du type … @hush.com, … @mail.com, … @gmx.com, … @consultants.com, … @presidency.com, … @europe.com...

En cas de doute, en référer à sa hiérarchie .

SI LES FONDS ONT ÉTÉ VIRÉS, LA RÉACTIVITÉ EST DÉTERMINANTE !

En agissant dans les 24 heures,
les fonds peuvent être gelés à l'étranger, puis rapatriés.

1. Demander immédiatement le blocage des fonds à la banque de l'entreprise et à la banque destinataire.
2. Aviser le Service Régional de Police Judiciaire de Clermont-Ferrand : 04 63 05 66 40 ou 06 83 89 16 95.
3. Relever le numéro de téléphone et les heures d'appel de l'escroc.
4. Transférer les mails frauduleux et leur source (en-tête) au SRPJ de Clermont-Ferrand, à l'adresse : pascal.duthilleul@interieur.gouv.fr.
5. Enregistrer les appels de l'escroc à l'aide d'un smartphone.
6. Déposer plainte.

CONTACTS EN RÉGION :

SRPJ : Commandant e.f. Pascal DUTHILLEUL
Chef de la division économique et financière
pascal.duthilleul@interieur.gouv.fr

04 63 05 66 40 - 06 83 89 16 95

DIRECCTE AUVERGNE : Catherine THUAL
Chargée de mission régionale intelligence économique, catherine.thual@direccte.gouv.fr

L'ESCROQUERIE PAR FAUX ORDRE DE VIREMENT INTERNATIONAL

« Ici, plus personne n'est dupe »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE RÉGIONAL DE POLICE JUDICIAIRE
CLERMONT - FERRAND

PLUS DE 300.000.000 € DE PRÉJUDICE GLOBAL

pour les entreprises françaises ou implantées en France,

TOUTES LES PERSONNES MORALES PEUVENT ÊTRE VISÉES

indépendamment de leur taille et de leur secteur d'activité.

LES COMPTABLES DES ENTREPRISES PEUVENT ÊTRE SOLLICITÉS

« dont 16.215.175 euros en Auvergne ! »

Conséquences financières

(surtout pour les PME/TPE),

MAIS AUSSI SOCIALES ET HUMAINES

licenciement, dépression, voire suicide du comptable instrumentalisé ayant viré les fonds...

1. **par mail, censé provenir d'un fournisseur habituel en Asie**, demandant le règlement de la prochaine facture par virement vers un nouveau compte bancaire
2. **par appel téléphonique du (faux) PDG ou de son avocat**, imposant de faire un virement vers l'étranger, sous prétexte d'une « **opération exceptionnelle, confidentielle et extrêmement urgente** »
3. **par appel téléphonique d'un (faux) employé de banque**, demandant de se connecter à un site bancaire dédié, pour effectuer un « **virement test** », sous prétexte du changement de protocole pour les virements européens SEPA
4. **par appel téléphonique du (faux) comptable d'un fournisseur**, demandant de modifier les coordonnées bancaires (IBAN et SWIFT) de son entreprise, dans le système de paiement informatisé
5. **par appel téléphonique du (faux) bailleur** demandant le paiement des prochains loyers par virement vers un nouveau compte, à l'étranger. Cet appel est souvent précédé de la transmission par mail, d'un (faux) imprimé « Cerfa » de « **Déclaration initiale de recensement de vos locaux d'entreprise** », à compléter et à renvoyer avec une quittance de loyer à l'adresse : **impots.gouv.bercy@europe.com**

(chiffres au 01/02/2015)